

# La CNL avait raison, la vente est **ILLÉGALE** !

Le Tribunal Administratif de Montreuil, dans deux jugements rendus le 13 juin 2018, **ANNULE** les délibérations des CA de l'OPH autorisant la vente des logements sociaux à la SEMISO.

Les administrateurs CNL demandent à Mr DEGLARGES, Président de SOHP, de convoquer un Conseil d'Administration extraordinaire afin d'annuler la vente **ILLÉGALE** de l'ensemble du parc immobilier de Saint-Ouen Habitat Public à la SEMISO, et de rétablir l'intégralité du personnel dans leur statut et fonction.

**La SEMISO doit rendre  
les logements sociaux à  
Saint-Ouen Habitat Public !**



## BULLETIN D'ADHESION 2018

Nom & Prénom : .....

Bât : ..... Esc : ..... Appt : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Email : .....

Date : ..... Signature

accompagné d'un chèque de 30 € à l'ordre de « CNL Bureau Local »  
retourner à BUREAU LOCAL CNL - 10 Place de la République - Appt.301 - 93400 SAINT-OUEN